



Votre banque abuse-t-elle sur ses frais d'épargne ?

Assurance vie, compte-titres ou nouveau plan d'épargne retraite : retrouvez les conseils des invités de notre émission le "Grand rendez-vous de l'épargne" (Capital/Radio Patrimoine), pour réduire les frais excessifs prélevés par votre intermédiaire, et doper les gains de vos placements. Des frais sur versement souvent supérieurs à 3%, une importante part des commissions de gestion directement reversée dans la poche d'intermédiaires, ou encore des honoraires de transfert de l'épargne dissuasifs, empêchant de faire jouer la concurrence... N'en jetez plus ! Alors que les taux d'intérêt sont au plus bas, les grandes banques continuent à vous facturer des frais élevés, minorant dès lors les gains à attendre de vos placements. Heureusement, de nouveaux acteurs ambitionnent de raboter au maximum ces frais, sans pour autant rogner sur le service rendu. Nous les avons invités dans notre émission de rentrée du "Grand rendez-vous de l'épargne", proposée en partenariat avec Radio Patrimoine. C'est ainsi que certaines plateformes internet, après avoir développé des assurances vie sans frais d'entrée, proposent désormais des enveloppes dites "clean share". "Il s'agit de contrats dont les supports en unités de compte, qu'il s'agisse de fonds actions ou de fonds obligations, ont été nettoyés de toute rétrocession de frais de gestion, en général consentie aux intermédiaires", décrit Thierry Renard, co-fondateur de Ritchee, qui commercialise le contrat d'assurance vie Ritchee Life. Les études montrent ainsi qu'en moyenne, ces fonds "clean share" ponctionnent 1% de frais annuels en moins que les fonds classiques. De quoi, sur le long terme, faire une différence considérable en termes de performances. Ce coup de rabot aux frais, les nouveaux courtiers en Bourse, débarqués en France depuis moins d'un an, le pratiquent aussi. Chez Trade Republic, par exemple, une plateforme d'origine allemande comptant déjà 1 million d'utilisateurs actifs en Europe, l'ordre de Bourse ne coûte qu'un euro, quelle que soit sa taille. "Alors que dans une grande banque, cette commission de courtage peut atteindre 8 euros pour un ordre de 1.000 euros, et 52 euros pour un ordre de 10.000 euros", rappelle Matthias Baccino, directeur général France de Trade Republic. C'est encore moins cher en passant par un plan d'investissement programmé, qui permet d'investir de façon automatique, dès 10 euros tous les 15 jours ou tous les mois, sur les actions de votre choix : ce type d'opération ne génère alors... aucuns frais de courtage à l'achat, grâce à un regroupement de tous les ordres passés sur la plateforme par les clients. Pour ne rien gâcher, ce courtier propose aussi une large sélection d'ETF (trackers ou fonds indiciels), ces fonds boursiers ne facturant eux-mêmes que des frais légers. "Le deuxième ETF le plus souscrit par nos clients est celui consacré aux énergies renouvelables", indique Matthias Baccino.

This is a modal window.

Beginning of dialog window. Escape will cancel and close the window.

End of dialog window.

>> Notre service - Testez notre comparateur d'Assurances vie

Bien évidemment, ces nouveaux acteurs se sont structurés pour rester rentables, malgré ces tarifs au plancher. "En Bourse, les coûts de passage d'ordres sont fixes, car ce n'est rien d'autre qu'une ligne informatique. Il n'est donc pas normal que la plupart des intermédiaires facturent encore leurs commissions de façon proportionnelle", déplore Matthias Baccino. Ces prix cassés ne sont pas pour autant synonymes de moindre service. "Nous avons aussi voulu intégrer le conseil dans notre offre. Le client bénéficie donc d'une gestion pilotée, pour 1,54% de frais annuels tout compris", résume Thierry Renard. La société choisie pour ce service, Active Asset Allocation, n'utilise par ailleurs que des fonds externes, ce qui évite tout conflit d'intérêt dans la composition des portefeuilles. Quant à Trade Republic, dont le service client s'engage à répondre, par mail, sous 24 heures, il proposera sous peu un Plan d'épargne en actions, une enveloppe idéale pour boursicoter sans impôts, mais chère à gérer selon les banques. "Nous le ferons aux mêmes conditions tarifaires que pour le compte-titres ordinaire", s'engage Matthias Baccino.

>> Notre service - Testez notre comparateur de comptes-titres pour faire baisser vos frais de Bourse

De tels efforts tarifaires, le Plan d'épargne retraite individuel (PERin), qui va fêter ses deux ans d'existence, les attend encore : comme le dévoile dans notre séquence reportage Laurent Trichet, le fondateur du cabinet spécialisé Sémaphore Conseil, ce produit empile les couches de frais, depuis ceux sur versement jusqu'aux frais de gestion, en passant par les fameuses rétrocessions d'honoraires. Comme l'indique notre spécialiste, il ne faudra donc pas





hésiter à négocier ces commissions. Et rester sélectif, “car aucun type d'intermédiaire n'est le moins cher sur tous les types de frais”, résume Laurent Trichet.

>> A lire aussi - Plan d'épargne retraite : pourquoi vous ne pouvez pas comparer leurs frais

Ce même PERin fait d'ailleurs l'objet d'une des questions de nos lecteurs, auxquelles les experts de la rubrique “Ça vous concerne” s'emploient chaque mois à répondre, de façon pratique. C'est ainsi que Charlotte Thameur, directrice conseil chez Yomoni, indique les paramètres à prendre en compte avant de choisir entre les deux types de PERin en vente, ceux assurantiels d'une part, et ceux bancaires d'autre part. Parmi les différences à signaler entre ces deux enveloppes, figurent les frais de gestion du contrat, qui avoisinent 0,6% par an dans le premier cas quand, dans le second, ils tombent à seulement... 0,3%. De son côté, Stéphane Absolu, directeur associé chez Pyxis conseil, explique de quelle manière mettre à la disposition de ses enfants un bien immobilier, et analyse s'il vaut mieux prévoir, ou non, de facturer un loyer. Enfin, Nathalie Couzigou-Suhas, notaire à Paris, vous décrit le tout nouveau droit de prélèvement, qui permet, dans le cas de certaines successions internationales discriminant tout particulièrement un héritier, d'opérer une ponction sur l'héritage, pour rétablir l'équilibre.

>> A lire aussi - Donations, héritage... les nouvelles astuces pour transmettre plus et sans impôts

